

MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Tarentaise - Chablais - Haute-Savoie - Faucigny - Savoie Propre - Genevois - Maurienne



Pourquoi le M.C.V.S.

RASSEMBLER - RESTAURER - BENEFCIER

Notre TERRITOIRE possède des droits attribués par les puissances.

Le M.C.V.S. existe, si cela vous interpelle ADHEREZ pour les retrouver.

Après la tempête Alex, tout le Comté de Nice, la Lombardie, la Vénétie et la Ligurie, sont dans une terrible épreuve, causés par des dégâts impressionnants.

Devant ce constat tragique, les Alpains de Savoie Fédérale, bouleversés, apportent leur compassion à tous les sinistrés.

22 SEPTEMBRE 2020

FÊTE DE LA SAINT-MAURICE d'AGAUNE DECLAREE FÊTE NATIONALE DES ETATS DE SAVOIE

Une fête exceptionnelle pour cause sanitaire. Nous n'avons pu obtenir une salle des fêtes pour rassembler comme les autres années, une assemblée désireuse d'honorer Saint-Maurice d'Agaune. Donc les Alpains du M.C.V.S. se sont réunis en l'église de Saint-Maurice de Chamousset à 11 heures pour ensuite se restaurer à « la Table d'Auré » de la même commune, en compagnie de nos amis Genevois. Ce fut une agréable journée, chaleureuse, conviviale, et un excellent repas au choix de chacun.



LA SAVOIE EN CE DEBUT DU XXème SIECLE

A l'issue des traités de 1815 et 1816, la Suisse se voit attribuer la neutralité perpétuelle.

La Savoie crédita la citée de Genève par la cession des communes savoisiennes permettant aux genevois de devenir canton de la Confédération Helvétique.

En échange lui était assignée le DEVOIR d'assurer la neutralité perpétuelle de notre TERRITOIRE...(la Savoie 73/74)

Après la formation du royaume d'Italie consécutif à la cession de la Savoie, un autre royaume était en train de naître : le 1^{er} Reich d'Allemagne.

Se déclarait la guerre Franco- Prussienne de 1870.

En Savoie, en province du Faucigny à Bonneville, le 11 février 1871, le DEVOIR de la Confédération Helvétique fut évoqué car les armées prussiennes étaient en route vers le Jura et Besançon.

Ce DEVOIR d'occuper la Savoie par les troupes suisses resta « LETTRE MORTE », c'était le triste résultat d'une « ENTENTE » entre le gouvernement français et le conseil fédéral.

Déjà un grand nombre de savoisiens étaient tombés lors des combats autour du territoire de Belfort... La colère savoisienne grondait !

Napoléon III déchu, la république française rétablie, Adolphe Thiers qui achevait de réprimer « LA COMMUNE DE PARIS » dans le sang et la déportation fit marcher l'armée française sur la Savoie. Annecy, Bonneville, toutes les vallées de la Savoie septentrionale furent occupées, l'insurrection rampante matée, réprimée...

Quelques décennies plus tard à l'aurore de ce XXème siècle, à la veille de la 1^{ère} guerre mondiale, le conseil fédéral se souvint de sa neutralité et évoqua son DEVOIR envers notre pays en s'appuyant sur le traité de cession du 24 mars 1860 en ces termes :

« La Suisse a le DROIT d'occuper ce territoire ».

Auparavant, la république par la loi de 1905 sur la conscription instaurait « le service militaire » d'une durée de deux ans permettant ainsi d'incorporer les savoisiens en âge de porter les armes.

La neutralité INTERDISAIT de les envoyer au front hors du territoire de notre pays.

Deux jours avant la déclaration des hostilités ces jeunes hommes pour la plupart issu du monde paysan de nos montagnes furent consignés dans leurs casernes et finalement expédiés sur le front.

Lors des premiers affrontements souvent en toute 1^{ère} ligne, ils furent pris sous les feux croisés de l'armée française et ceux de l'armée allemande...

Et c'est la Savoie encore qui paya le prix le plus fort : « UN GENOCIDE ORGANISE... »

Le DEVOIR, cette obligation que l'on se doit d'honorer fut transformé en DROIT JURIDIQUE, donc NEGOCIABLE...

Le 11 novembre 1918, les armes se turent et la Savoie exsangue une fois de plus.

Maurice RAVAZ

« La main destructive de l'homme n'épargne rien de ce qui vit ; il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour attaquer, il tue pour se défendre, il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer ; roi superbe et terrible, il a besoin de tout, et rien de lui résiste. »

Joseph de MAISTRE

ESCAPADE CULTURELLE ET CULTUELLE DU W.E. DU 15 AOUT

Samedi 15 août, nous nous sommes donné rendez-vous à Bénite Fontaine pour participer au pèlerinage de groupe et de famille dédié à la sainte Vierge. Est-il utile de rappeler que l'article premier de la royale constitution de la Savoie précise que la Savoie est d'abord catholique. Notre groupuscule parti pour 2 jours est constitué de 5 couples membres du mouvement citoyen des voix de Savoie.

Une fois l'office religieux terminé, tous ensemble nous avons rejoint Thorens dans le but de visiter le château du même nom. L'un des grands hommes représentatifs de la Savoie, y étant né, n'est autre que Saint-François-de-Sales. Issu d'une famille noble, il a choisi le chemin de la foi chrétienne.

Théologien émérite, il accéda au siège d'évêque de Genève et est co-fondateur de « l'Ordre Religieux de la Visitation ».

A la fois homme d'écriture, il laissa une œuvre importante qui témoigne de sa vision de la vie. Il fut consacré tardivement après sa mort saint patron des journalistes et écrivains.

François-de-Sales est l'un des derniers grands auteurs spirituels de la langue française.

Une autre personnalité séjourna dans ce château : Camille Benso de Cavour, pourvoyeur de l'unité italienne au profit de la Maison de Savoie et du comté de Nice.

Le château de Thorens



Après cette visite thématique que plusieurs d'entre-nous découvraient avec un peu de notre histoire, nous partons rejoindre la vallée d'Abondance pour prendre possession de nos chambres. Nous profitons de cette fin d'après-midi pour jeter un œil dans l'église de l'abbaye et pour musarder sur le marché des producteurs.

En soirée
le dîner
est réservé
dans le restaurant
« Aux Cornettes »
à la Chapelle d'Abondance



Restaurant tenu par la famille TRINCAZ à la Chapelle d'Abondance.

Au petit matin du dimanche, le marché est de nouveau installé à Abondance. Forains, producteurs locaux et même quelques artistes sont là pour présenter et vendre leurs produits.

Les allers et venues passés, nous nous retrouvons dans l'ancienne abbaye pour découvrir son cloître, ses fresques et ses trésors. Chemin faisant nous arrivons au pas de Morgins où nous trouvons un jardin à notre goût pour partager notre second pique-nique.



Le cloître de l'abbaye de Saint-Maurice -d'Agaune

Enfin nous redescendons dans le canton du Valais suisse pour une dernière visite consacrée à l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune saint patron de notre pays, martyrs de la légion thébaine au III^{ème} siècle. Abbaye fondée en 515 elle est le plus ancien établissement monastique d'Occident chrétien toujours en activité. Au retour de notre pays, nous nous sommes arrêtés à Vallorcine pour le pot de l'au revoir en chantant notre hymne des Allobroges et nous nous sommes jurés de réitérer une sortie dès le prochain printemps. A croire que tout le monde était satisfait de ces 2 jours de liberté en toute convivialité.

Un peuple qui ne connaît pas son passé, ses origines et sa culture ressemble à un arbre sans racines.

Marcus GARVEY (Homme politique de 1887 – 1940)

FEDERATION DES MOUVEMENTS CITOYENS DE L'ARC ALPIN

Du sud Tyrol dont le souvenir de la lutte à la fois contre l'empire de Napoléon 1^{er} voire contre les mesures coloniales du fascisme italien perdurent encore, on retrouve en parcourant l'Arc Alpin jusqu'à son débouché méditerranéen, le Comté de Nice.

Arc Alpin qui comprend le Val d'Aoste, les cantons Roman de la Suisse, les provinces de Savoie, le Piémont et le nord-ouest de la Ligurie, un vaste territoire au cœur même du Continent Européen.

La population de la plupart des territoires ruraux de montagne partage les mêmes préoccupations, et plus encore avec la fin programmée de la Souveraineté du Municipale imposé par la commission européenne.

Quelques furent nos sensibilités sur l'histoire, il ne s'agit plus de se réfugier dans un passé aussi glorieux soit ils en se regardant le nombril.

Car nous restons des nostalgiques de l'avenir. Et ancré sur ces montagnes, l'Arc Alpin à justement un avenir.

Cet avenir n'est pas d'assister impuissant à la métropolisation de nos communes qui se retrouveraient annexées et sans pouvoir de décision, par des entités urbaines métropolitaines ou de super régions.

Non, cet avenir c'est justement de constituer une Confédération de Communes (cantons) de l'Arc Alpin et de faire en sorte que les richesses et les atouts pour notre avenir, nos ressources profitent essentiellement aux populations qui vivent dans ces territoires.

Dans nos territoires de montagne, nos atouts ont l'eau, nos réserves de biomasses végétales et notre biodiversité alpine. Effectivement la question de l'autonomie énergétique est essentielle, le premier atout c'est l'hydrogène (qui peut être produit par l'énergie hydraulique et l'électricité) déjà des trains, des bus, et même des voitures individuelles fonctionnent avec des moteurs à hydrogène.

Le deuxième atout c'est la biomasse et le recyclage des déchets issus de la chimie du pétrole qui via un digesteur permet soit de fabriquer du carburant de type diesel, soit l'équivalent du GPL.

Ce n'est pas de l'utopie d'écolo, puisqu'aujourd'hui ce type d'expérimentation fonctionne et de plus est inscrit dans le schéma d'orientation territorial (SCOT) de la communauté de commune des Alpes d'Azur qui regroupe 32 communes des territoires de montagne de la vallée du Moyen Var et ses affluents.

Et nous pourrions, s'il ne nous était pas imposé des limites administratives des départements, inclure d'autres communes dans ce que l'on appelle un bassin naturel de vie.

Quant au concept technique de digesteur fournisseur de carburant, financé en partie par la même intercommunalité qui compte moins de 10 000 habitants, il fonctionne et est visible à Puget-Théniers.

Il reste aussi la question de l'autonomie alimentaire, elle est réalisable, nos reliefs sont particuliers, nous ne disposons que de peu de terrains plats, et une infime partie d'entre eux sont exploitables selon les règles de l'agriculture industrielle C'est ainsi qu'il faut les préserver, du mitage par la résidence secondaire (qui la plupart du temps ne consomme pas local), favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs, et fournir des ateliers de transformation et de conditionnement.

Mais aussi mettre en place des réseaux de circuits courts et en favoriser la communication et l'implantation de point de vente. Il nous faut aussi préserver le tissu économique local constitué par nos artisans.

Quant à la biodiversité, auquel il faut ajouter les richesses architecturales de siècles d'histoire, c'est un atout essentiel pour le tourisme, à condition toutefois que les infrastructures réalisées pour accueillir ces touristes ne contribuent pas à détruire ce que justement ils étaient venus voir.

Bien sûr, il faut tenir compte du siècle technologique qui s'appuie sur les réseaux de communications haut débit.

Cela va entraîner une mutation de nos populations, car de nombreuses personnes pouvant travailler de chez eux viendront en famille ou dans l'espoir d'en fonder une dans un environnement favorable, suite à un choix de vie, et ne seront plus issues des rangs des déplacés économiques pour des raisons d'accès aux bassins d'emplois et au coût des loyers.

Bien sûr, il va falloir une volonté politique pour entamer cette transition qui se fera sans doute sur plusieurs décennies. Ne serait-ce que pour rompre avec des schémas économiques et financiers aujourd'hui moribond et maintenus en vie par des soins intensifs qui ne font que retarder l'échéance en maintenant une consommation malsaine et débridée, éloignée de toute valeur morale. Le concept ancien de croissance est dépassé, tout comme le concept de représentativité démocratique via des partis politique qui siègent dans une capitale nationale ou européenne où toutes les décisions sont prises.

Nous entrons depuis plus de 20 ans dans la période de l'après développement, il faut donc trouver des solutions à la fois technique et démocratique pour espérer renouer avec une prospérité raisonnable et maîtrisée.

Jean-Marc FONSECA

« Une suite de petites volontés fait un gros résultat. »

Charles Baudelaire

L'instruction avant 1790 – suite du bulletin N° 11

...Comme j'ai vu autre part qui ont choisi un maître d'écolle, une pure partialité que par nécessité, **incapable d'enseigner** et que les enfants en tirent du profit, car par la suite le tems, beaucoup se présenteront qui n'auront pas **la capacité, expérience et probité dont il faut de nécessité qu'ils soient doués**, pour n'être par leur métier, car je puis en témoigner moy-même, en vous assurant que quoyque je suis dans la pratique depuis si long tems et cependant encore tous les jours je me perfectionne.

Que sera-ce donc d'un jeune homme sans expérience ?

Vous me direz qu'il s'en trouvera plusieurs qui auront une conception plus prompte que moy, et que, dans le tems, ils seront assez perfectionnés.

En cela, je vous diray qu'il peut bien se faire ; mais prenez toujours garde que **celuy qui sera élu soit un homme de bien, de prospérité et de bon exemple**, et que d'ailleurs il soit examiné par M. le curé ou par quelqu'un de sa par, comme encore par les plus sçavants du dit quartier, et voir s'il a les qualitez cy-dessus ; et outre qu'il faut encore qu'il aye les cy-après pour satisfaire et correspondre aux intentions des révérends sieurs donateurs et celles de ceux qui pourront, par la suite, augmenter la fondation.

« Les écoles sont établies principalement pour y apprendre à servir Dieu, et ensuite pour s'élever et vivre d'une manière convenable, en ayant l'avantage de sçavoir lire pour servir au spirituel et temporel.

Et pour ce qui est de sçavoir écrire et chiffrer, l'on en peut tirer des grands avantages et profits ; car faire ses affaires par soy-même est de beaucoup plus sûr ; outre qu'on a toujours occasion de les faire sans attendre la commodité des autres, outre ce qu'il faudroit payer.

« **Revenon à ce qu'un vigilant maître d'écolle est obligé de faire.**

« 1° Il doit avoir soin et veiller que chaque écollier soit pieux et dévot, fréquentant les sacrements, hantant les gens de bien ; qu'ils apprennent leur catéchisme et qu'ils ne s'amuse point à lire des livres profanes ; plus, qu'ils soient charitables, modestes, honnestes et cordials envers le prochain, craignant leurs supérieurs et leur être obéissants.

« D'après ALEXIS DE JUSSIEU » - Colette BIGUET

Suite au prochain numéro.../...

CONNAISSEZ-VOUS CET ICONOSTASE EN SAVOIE



Pour le savoir un article sur le sujet est prévu dans le prochain bulletin.

CULTURE LEMANIQUE

La Savoie et la langue française (suite du bulletin N° 11)

Le comte Pierre II avant son accession au pouvoir, qui 7 années durant séjournera à la cour de la reine Alienor et s'imprènera avec l'aide d'un savoisien archevêque de Canterbury de la charte de 1215, s'initie à l'écriture anglaise et posent ensemble les fondements de la langue lémanique qu'il imposera ensuite aux Etats Généraux tenus en pays de Vaud en 1264. Il sera fait comte d'Essex par Alenor et appelé le petit Charlemagne par son entourage.

En 1310 le comte de Savoie conseillait l'Empereur son suzerain au sujet des ennuis créés par la lutte entre les Guelfes et les Gibelins :

« Sire Empereur, ce qui surement vous gardera de mêche sera de ne point vous mesler à ces brouilleries et de ne pencher ny à destre, ny à senestre ».

En 1351 les statuts du 7 février nous donnent l'érection de la Chambre des comptes de Savoie :

« Item, est ordonné que nyons des clers ordones es compties ne puyssent traire nul des compties de fors sans lesdits compties registrer et deigent lesdits maistre ordonner de la garde des clerks des compties, par manere que nul ny puyse entrer sans leur save et commandément, et encour deigent lesdits maistres feire registrer en on papier tous les compties qui se trouverout la y où on les tient deys XXX ans enc za, por ce que nul ne s'en puisse perdre, et que l'on puisse savoir ceux qui faudront ».

NANI

Matériaux historiques et documents inédits extraits des archives de la ville de Chambéry dans le tome XI des mémoires de l'Académie der Savoie.p.166 à 176 (Max Bruchet).

Le 14 septembre 1522 le comte Charles III promulgue un édit en langue lémanique de 83 versets réorganisant la Cour des Comptes de Savoie.

Cette langue dans ses prémices a été importée en Angleterre par le valdotain LANFRANC, par Eléonore et Pierre II et elle a prospérée en Suisse Romande (Humbert sacré duc en Chablais) et Berne avait décidé d'adopter le français afin d'obliger les notaires à rédiger en place du latin afin d'éviter les abus.

Il y a une vingtaine d'années je lisais des documents de Pierre RATINAUD et je ne pouvais rien faire de mieux. Avec le temps la découverte d'autres textes et ensuite le livre de Henriette WALTER me permette de rendre hommage à ce Savoisien bien en avance sur son étude.

Quelle ne fut pas ma surprise en lisant ce livre (le français d'ici, de là, de là-bas) de voir enfin une linguiste réputée (elle a reçu plusieurs distinctions de la part de l'Académie française) écrire la vérité en parlant de la Savoie.

Ma recherche est passée par une grande partie de la biographie habituelle Dauzat Brunot Bourguignon...

Son livre est préfacé par André MARTINET qui écrit :

« Si dans la présentation de sa diffusion géographique, Henriette WALTER part de la Savoie, c'est que c'est là que le comte Amédée VI décide d'adopter le français comme langue officielle, près de deux siècles avant que François 1^{er} en fasse autant en France », par ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.

Ecrit pour la fête de la Savoie du 22 septembre

« D'après les notes de Pierre RATINAUD »

Colette BIGUET

ABONNEMENT ANNUEL 10 EUROS – POUR LES NON-ADHERENT

17^{ème} étape du tour de france 2020 au col de la Loze

Le M.C.V.S. avait annoncé à la presse en août dernier, par le biais de son porte-parole, une action sur le tour de france lors de l'étape du 16 septembre 2020.

Nombre de lecteurs ont compris que la route serait bloquée au passage des coureurs et véhicules suiveurs dans le col de la Loze.

Plusieurs Alpains avaient donc fait le déplacement pour dénoncer d'abord le passage des voitures et véhicules motorisés sur cette route expérimentale réservée aux cyclistes, et aux véhicules de service et de secours.

Interdire à la circulation automobile, pourquoi ce passe-droit à plus de 1000 véhicules et motos rattachés à cette course, a été attribué au directeur du tour alors qu'il ne devait en passer qu'une infime quantité ?

Cela aurait pu être l'occasion d'innover pour en faire une « étape propre » avec des images télévisées filmées par des drones et des mécaniciens tous les 100 mètres pouvant dépanner les coureurs.

C'était l'occasion de montrer au monde l'intelligence innovante des organisateurs, mais là ?

De plus, cette route de montagne récemment bitumée a aujourd'hui un caractère expérimental aux yeux des élites gouvernantes qui ont l'intention de la faire passer de Courchevel à Méribel, se poursuivant par la vallée de Belleville pour atteindre Orelle en Maurienne.

A-t-on vraiment besoin de créer autant de nouveaux cols alors qu'il en existe des milliers et surtout a-t-on interrogé les exploitants agricoles et professionnels sur le bien-fondé de cette création et extension à venir, dans le respect de la tranquillité de leur montagne, qu'importe leurs remarques, on continue le bitumage.

En conclusion, l'action globale menée a porté ses fruits puisque la quasi-totalité des spectateurs et la maréchaussée nous ont encouragé dans cette démarche et ont approuvé nos revendications.

Affaire à suivre... !





CHARPENTE
de la Balme

BIGUET Pierre

Tél. 06 11 70 68 24
73popu@orange.fr
labalme73@sfr.fr

73200 Albertville

SARL Carrosserie Carrier Johan
dépannage réparation carrosserie tôlerie peinture bris de glace

toutes marques toutes assurances

véhicule de courtoisie nettoyage
auto

port: 0640320862
tél: 0450445337

carrosserie-carrier@orange.fr



543, route d'Albertville
74210 Faverges

**N'oubliez pas notre collégiale, tous les 1^{er}
Vendredis de chaque mois à
FAVERGES 74210 – 373 route du Thovey**



**PENSEZ
A FAIRE ADHERER VOS AMIS**

Vous désirez vous procurer :
Un jeu de support de plaque,
Une carte d'identité ou
Adhérer à notre mouvement ?
Contactez nos vice-présidents ainsi que les personnes citées en fin de
Bulletin ou simplement sur notre site internet « etatfederaldesavoie.com »



RETROUVONS ENSEMBLE LA SOUVERAINETE DE NOTRE TERRITOIRE

Adhérer au Mouvement Citoyen des Voix de Savoie

pour :

- Retrouver notre territoire.
- Restaurer notre identité Savoisiennne.
- Retrouver nos titres et nos racines.
- Bénéficier de nos institutions.
- Retrouver notre identité et nos droits.

En téléchargeant le document sur notre site.

Vous pouvez également contactez :

Evelyne Harlay - eve.harlay26@gmail.com

Dominique NOYEAU - dominiquenoyeau@orange.fr

Pierre BIGUET - 73popu@orange.fr

Colette BIGUET - 06.15.89.21.50

Et aussi tous les responsables de province.



Notre permanence tous les samedis matin de 10 h à 12 h
Sur le parvis du Sénat (Tribunal de Chambéry)
Depuis sept ans, nous sommes essentiellement
Actifs et agissants

BULLETIN TRIMESTRIEL DU MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

N° 12 - 4^{ème} trimestre 2020

Notre site : etatfederaldesavoie.com